



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

PROCÈS VERBAL

Le lundi treize OCTOBRE deux mille vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Etaient présents : CHARRIER Joëlle, LANCELOT Patrick, BREUX LUCIEN Delphine, BELLEUVRE Jean-Claude, COLLET Julien, LEBOUCHER Jérôme, CAILLEAU Virginie et RUEL Isabelle.

Etaient absents et/ou excusés : BOUVET Sylvie donne pouvoir à CHARRIER Joëlle, GUIBERT Christian donne pouvoir à LANCELOT Patrick, BOULAND Sébastien donne pouvoir à LEBOUCHER Jérôme, FOUGERE Marie, LETELLIER Stéphanie et GODET Philippe.

CONVOCATION DU 7 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 8

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 11

Monsieur LEBOUCHER Jérôme est nommé secrétaire de séance pour l'assemblée en ce jour.

Ouverture de la séance à 20h00.

Madame Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu validé précédemment par le secrétaire de séance. Tous les conseillers présents acceptent celui-ci. Le conseil n'émet pas de remarques particulières.

Ordre du Jour :

CCALS	2
I. Assainissement collectif et non-collectif : Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité	2
SIEML	2
II. Fonds de concours : dépannages du réseau de l'éclairage public du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025	2
III. Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies	3
QUESTIONS DIVERSES	3

CCALS

I. Assainissement collectif et non-collectif : Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité

➤ DEL-2025-033

Le conseil municipal,

Vu l'article L5211-39 du CGCT,

Vu la transmission du rapport annuel d'assainissement (collectif et non collectif) sur le prix et la qualité par le Président de la communauté de communes du 4 septembre 2025,

Considérant que les conseillers communaux aient pris connaissance du rapport envoyé en amont de ce conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- *D'approuver le rapport annuel d'assainissement 2024 de la CCALS*

SIEML

II. Fonds de concours : dépannages du réseau de l'éclairage public du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

➤ DEL-2025-034

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Considérant que la commune des Rairies doit verser un fond de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP257-24-84	Rairies (les)	220,82 €	75%	165,62 €	30/09/2024
EP257-25-88	Rairies (les)	324,42 €	75%	243,32 €	12/02/2025
EP257-25-90	Rairies (les)	152,16 €	75%	114,12 €	23/07/2025

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
- Montant de la dépense 697.40 € TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 523.06€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *De verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante : dépannage sur le réseau de l'éclairage public, d'un montant de 523.06 € TTC.*

III. Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

➤ DEL-2025-035

Le conseil municipal,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2028,

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune des Rairies souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- *D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fournitures d'énergies, annexée à la présente délibération ;*
- *D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture de gaz naturel ;*
- *D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de gaz naturel issu du groupement de commandes pour le compte de la commune des Rairies.*

QUESTIONS DIVERSES

Ma région virtuose : Une scène itinérante se déplacera le samedi 17 janvier 2026 au matin sur le parking de la salle des fêtes des Rairies. Il s'agit d'une salle mobile, un camion aménagé en salle de spectacle de 90 places, qui va sillonner l'ensemble de la région avec à son bord un quatuor jouant des œuvres du répertoire classique du 19 et /ou 20^{ème} siècle. Le concert sera gratuit mais accessible sur réservation.

Projet intergénérationnel : L'école Les Hirondelles souhaite organiser 3 journées de rencontre avec des personnes âgées de la commune. Ces rencontres auront lieu les jeudis 4, 11 et 18 décembre 2025.

E-primo : La municipalité va renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour 2026-2030.

Dates à retenir : Prochain conseil municipal : 17 novembre 2025 à 20h

Sans autre question, la séance est levée à 21h30

SIGNATURES :

Le Secrétaire de séance

M. LEBOUCHER Jérôme

Le Maire

Mme CHARRIER Joëlle